

ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes initiale (ICG)

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 2104838F — Mise à jour : 13 avril 2026

Organisme responsable : APTH

Contenu

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires au transport des matières dangereuses en citernes.
- Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur et être autorisé à conduire des véhicules transportant des matières dangereuses en citernes.

Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'A.D.R. et de l'arrêté TMD. (L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le ministère des Transports (Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 (NOR : TREP2414139A).

Programme

- Connaître les équipements spécifiques des véhicules-citernes
- Connaître les dispositions relatives aux opérations de chargement et de déchargement
- Connaître la signalisation et le placardage des véhicules-citernes
- Connaître les documents spécifiques concernant les citernes
- Connaître les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules
- Avoir des connaissances sur l'accidentologie spécifique aux véhicules-citernes

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes (habilitation)
--

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2093377	Présentiel	Chartres-de-Bretagne	01/01/2026	30/12/2026
2093378	Présentiel	Hennebont	01/01/2026	30/12/2026
2093379	Présentiel	Guipavas	01/01/2026	30/12/2026